

En synthèse des dépenses d'action sociale de l'employeur Bordeaux Métropole 2023 et budgétées 2024:

	Réalisé 2023	Budgété 2024 en prévisionnel
Prestations directes versées par l'employeur		
Les aides financières (secours et prêts), aide alimentaire, hygiène et carburant	38 534 €	125 000 €
Les aides aux enfants/adultes handicapés	196 807 €	197 000 €
La participation employeur à la complémentaire santé	2 973 072 €	3 200 000 €
La participation employeur en prévoyance	-	3 050 000 €
Mise à disposition payante d'appartements résidence Fabrège	79 616 €	80 000 €
Restaurant Hôtel et Latule	2 175 000 €	2 537 240 €
SIVU et autres restaurants sites extérieurs	97 349 €	97 500 €
L'organisation de l'arbre de Noël	169 321 €	170 000 €
Éléments de rémunération ou compléments de rémunération		
Le complément et maintien de salaire en auto-assurance	2 472 749 €	1 350 000 €
RIFSEEP	46 775 000€	51 600 000 €
Indemnités compensatrices repas	1 616 828 €	1 620 000 €

TOTAL	56 594 276 €	64 026 740 €
--------------	---------------------	---------------------

La subvention versée à UBM (Union Bordeaux Métropole), association qui œuvre dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture et du bien-être est de : 206 000 euros versés en 2023 et prévus 223 000 euros en 2024.

	Réalisé 2023	Budgété 2024
COS	1 863 000	1 970 000
UBM	206 000	223 000
Total	2 069 000	2 193 000